



# CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2025

A 18h00 EN L'HÔTEL DE VILLE - SALLE DES MARIAGES

(exécution de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales)

## LISTE DES DELIBERATIONS

- 0 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2025
- 1 - CRÉATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS ET D'EFFECTIFS BUDGÉTAIRES DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DES ARTS  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 2 - RECOURS À DES PERSONNELS EXTÉRIEURS ET MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
ABSTENTIONS : Mme AMAGLIO-TERISSE, M. AUDROIN, M. CHIARADIA
- 3 - BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
ABSTENTIONS : Mme AMAGLIO-TERISSE, Mme CHODAT, M. AUDROIN, M. CHIARADIA, Mme VITRAC-POUZOULET, M. MOUNIER
- 4 - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À APILOGIS - OPÉRATION ROUTE DE CORMEILLES  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
ABSTENTIONS : Mme AMAGLIO-TERISSE, Mme CHODAT, M. AUDROIN, M. CHIARADIA, Mme VITRAC-POUZOULET, M. MOUNIER
- 5 - CONSTAT DE LA DÉSAFFECTATION, DU DÉCLASSEMENT ET DE LA CESSION DE LA PARCELLE AR410, SISE 78 BOULEVARD DE BEZONS, AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ LES RÉSIDENCES SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS À LOYER MODÉRÉ  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
ABSTENTIONS : Mme AMAGLIO-TERISSE, Mme CHODAT, M. AUDROIN, M. CHIARADIA  
VOTES CONTRE : Mme VITRAC-POUZOULET, M. MOUNIER
- 6 - ACQUISITION DE LA PARCELLE NON BÂTIE ENCLAVÉE AS1071, SISE 16 RUE GABRIEL PÉRI, AUPRÈS DES CONSORTS TOUSSAINT  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
ABSTENTIONS : Mme AMAGLIO-TERISSE, M. AUDROIN, M. CHIARADIA, Mme VITRAC-POUZOULET, M. MOUNIER

- 7 - ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES : APPROBATION DES BILANS D'ACTION 2024 ET DES ACTIONS FLÉCHÉES EN 2025  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
ABSTENTIONS : Mme AMAGLIO-TERISSE, M. AUDROIN, M. CHIARADIA  
VOTE CONTRE : Mme CHODAT
- 8 - TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE D'AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL DE LA VILLE DE SARTROUVILLE AU SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES (SEY)  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 9 - APPROBATION D'UNE CONVENTION CONCLUE AVEC SNCF RÉSEAU RELATIVE À LA GESTION ET À L'ENTRETIEN D'UN MUR ACOUSTIQUE AUX ABORDS DES VOIES FERRÉES, SITUÉ RUE DE L'ÎLOT  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 10 - CITÉ SCOLAIRE DE SARTROUVILLE - DÉNOMINATION ET CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 11 - CONVENTION D'UTILISATION DE L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL DANS LES ÉCOLES  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 12 - APPROBATION D'UN AVENANT À LA CONVENTION D'HABILITATION INFORMATIQUE MONENFANT.FR ENTRE LA VILLE DE SARTROUVILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 13 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES 2025  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 14 - CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2025-2028  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
ABSTENTIONS : Mme VITRAC-POUZOLET, M. MOUNIER
- 15 - RELEVÉ DES DÉCISIONS MUNICIPALES (Article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales)